



Auvergne Rhône Alpes

La Fédération Sportive Educative de l'Enseignement Catholique



Territoire UGSEL AURA

2 rue de l'Oratoire - 69300 CALUIRE
tél 04 78 28 99 62 fax 04 72 00 89 94
mail :ugsel.auvergne-lyonnais@orange.fr

Territoire UGSEL AURA

19 av du Maquis du Grésivaudan - 38700 LA TRONCHE
tél 04 76 44 29 25 fax 04 76 44 56 11
Mail ugselds@ugsel38.org
<http://ugselds.free.fr>

Cahier des charges SUPER TERRITOIRES E (AURA) et TERRITOIRE DS Sports collectifs 2019-2020

Modifié le 17/10/2019 Merci de signaler toutes erreurs et signaler les manques.

SOMMAIRE

1- PREAMBULE :	2	15- PERSONNEL	9
2- GENERALITES	2	16- FORMULES DE JEU:	9
3- LES LICENCES	2	17- NOMBRES DE JOUEURS	10
4-CATEGORIES D'AGES	3	18-TEMPS DE JEU :	11-12
5- REGROUPEMENTS de catégories d'âge en Sports Collectifs	3	19- Tableau des effectifs et du temps de jeu sports collectifs en benjamins	13
6- SUR CLASSEMENT :	3	20- CAS D'EGALITE	13
7- MIXITE	3	21- TRIS SPORTS benjamins minimales	14
8- CERTIFICAT MEDICAL :	4	22- LES INSTALLATIONS	16
9- LES INSCRIPTIONS :	4	23- ARBITRAGE :	16
10- LES 2 TYPES DE CHAMPIONNAT	5	24- INCIDENTS	17-19
11- LES QUALIFICATIONS	6	25- Informations pratiques	19
12- LES REUNIONS DE PREPARATION	6-7	26- RECOMPENSES	20
13- LES CONVOCATIONS :	8	27- FRAIS D'ENGAGEMENT	21
14- ORGANISATION	8		

1- PREAMBULE :

Ce cahier des charges comme les règlements de l'UGSEL nationale ont été établis selon la logique suivante. Les règlements UGSEL ne précisent que ce qu'il y a de différents des règlements fédéraux, qui restent les références de bases. Donc si le règlement UGSEL ne précise pas certains points (taille ballon, maillots, short...), alors il faut se rapporter au règlement fédéral.

Au regard du nouveau territoire AURA

Des phases de qualification seront faites au niveau des 2 semis territoires (ex territoires) Dauphiné Savoie (Comités 26/07 ; 38, 73 et 74) et Auvergne Lyonnais (comités 01, 03, 15, 42, 43, 63, 69)

Puis une phase territoriale (ex super territoires E STE)

2- GENERALITES

Les sports :

L'UGSEL STE organise chaque année des épreuves au niveau du semi territoire Dauphiné Savoie et au niveau du territoire AURA de sports collectifs qualificatives pour les tournois Nationaux :

- BASKET BALL, HAND BALL, VOLLEY BALL, RUGBY, FUTSAL et TRISPORTS, pour les jeunes filles ;
- BASKET BALL, HAND BALL, VOLLEY BALL, FOOTBALL, FUTSAL (M-C-J), RUGBY, TRISPORT, pour les jeunes gens.

Les regroupement de filière pour 2019-2020 au niveau National :

Les équipes Elite et Promo seront regroupées :

Rugby MF FutsalMF

Rugby CJF Futsal CJF

Rugby CG

Rugby JG

Néanmoins l'inscription devra se faire dans chacune des filières et un classement différent devra être réalisé dans chacune des filières

Trisports et Rugby à 13 une seule filière promotionnelle

3- LES LICENCES

Tous licenciés conformément aux règlements généraux. (Article 6 du règlement intérieur de l'UGSEL AURA)

Conformément à l'article 12 des statuts de l'Ugsel Nationale et à l'article 11.1 des statuts des comités, la licence Ugsel est obligatoire pour participer aux activités de l'association sportive, à des activités inter-établissements et à des championnats organisés par l'Ugsel. Elle est exigée avant le début de toute compétition, par le comité organisateur ou le directeur du territoire. La licence est annuelle et validée par le Comité pour la durée de la saison sportive, du 1er septembre au 31 octobre de l'année scolaire suivante.

Lors des championnats Ugsel de territoire AURA, la licence devra être présentée sous la forme de Licence individuelle (sur papier ou sur support numérique).

Tous les licenciés doivent pouvoir prouver leur identité à toutes les compétitions. En cas de non présentation de la licence ou du listing, la participation de l'élève à la compétition est toutefois soumise à une vérification immédiate et à la présentation d'une pièce d'identité.

En cas de non conformité, un déclassement pourra être envisagé.

4-CATEGORIES D'AGES

Les catégories d'âge sont celles des règlements généraux (Article 8) (voir spécificités en FB elite et en HB élite CG et JG regroupement de la catégorie)

5- REGROUPEMENTS de catégories d'âge en Sports Collectifs

Les catégories Cadettes et Juniors Filles forment une catégorie unique qui participe au Championnat National.

Les Catégories Cadets et juniors garçons sont regroupées en un catégorie unique **EN FOOT BALL ELITE et en HAND ELITE**

6- SUR CLASSEMENT :

* Les licenciés d'une catégorie d'âge inférieure sont admis à participer aux épreuves de la catégorie immédiatement supérieure si le médecin reconnaît cette aptitude exceptionnelle.

Dans ce cas, le joueur devra présenter, avant l'épreuve, avec sa licence, le certificat de sur-classement précisant le sport autorisé, pour être admis à participer.

* Le double sur - classement **possible que pour** les Minimes Filles 2^e année dans la catégorie unique Cadettes/Juniors Filles est autorisé sous réserve de la présentation d'un certificat médical de double sur-classement. **Et en Minimes garçons 2^e année en Cadets Juniors Elite Hand et Foot**

* Le sur - classement (simple et double cumulés) est autorisé dans les limites suivantes :

ELITE : FB 4 ; BB 2 ; HB 2 ; VB 3 ; Rugby 2 ; FS 2

PROMOTIONNEL : FB 2 ; BB 1 ; HB 2 ; VB 2 ; Rugby 2 ; FS 2 ; TS : 2

Ce nombre correspondant aux joueurs inscrits sur la feuille d'engagement.

Pas de participation d'élève SENIOR+ en tant que joueur, sauf en tant que Jeune Officiel.

7- MIXITE

Pour les 2 championnats ELITE et PROMOTIONNEL, les féminines sont autorisées à intégrer des équipes masculines dans les catégories benjamins et minimes sans toutefois pouvoir participer dans la catégorie supérieure. (Pas de BF en MG ou MF). **Sauf en Rugby où la mixité est interdite.**

8- CERTIFICAT MEDICAL :

Pour la pratique du rugby à 7

Article A231-1: Modifié par Arrêté du 9 juillet 2018

«8° Pour la pratique du rugby à XV et à VII:

« a) De 12 à 39 ans, en compétition ou hors compétition, une attention particulière est portée sur :

« – l'examen cardio-vasculaire ;

« – l'examen du rachis ;

Et en cas de suclassements Cf article sur les surclassements)

9- LES INSCRIPTIONS :

Les enseignants d'EPS inscrivent leurs équipes, par sport et par catégorie.

- Sur le document **Goodle form** de l'UGSEL Nationale, avant le 2ème mercredi d'octobre soit le **09 octobre 2019 à 20h**.

- Sur **U sport** inscription nominative avant

* le **12 février 2020** pour les CG, JG et CJF,

* le **8 avril 2020** pour les MF et MG (et TS), **et Rugby à 13**

* le **8 avril 2020** pour le Tri Sport Benjamin(e) et minimes.

Les inscriptions sur U sport, ont pour vocation d'officialiser les inscriptions, de procéder aux phases de qualifications, de générer des statistiques et des listes nominatives de participants aux différents championnats nécessaires au traitement des listes HNSS et au versement des primes kilométriques.

- Afin de valider l'inscription **un chèque de caution de 500€** à l'ordre de « UGSEL » doit être envoyé à l'UGSEL DS pour l'ensemble des équipes de l'AS et avant les vacances de la Toussaint.

10- LES 2 TYPES DE CHAMPIONNAT

Le championnat ELITE	Le championnat PROMOTIONNEL,										
<p>Il est ouvert à tous les établissements.</p>	<p>Ne peuvent participer, les établissements ayant:</p> <ul style="list-style-type: none"> - une section sportive déclarées MEN ou fédérale, - des élèves bénéficiant d'horaires aménagés, - une AS en relation avec un club (convention/partenariat) <p>Attention : les classes à option EPS, donc proposant deux activités pour le CCF, sont autorisées à participer à ce championnat d'AS</p> <p>Une équipe classée 1^{er} ou 2^e aux tournois Nationaux promo devra s'inscrire en Elite l'année suivante.</p> <p>Liste pour 2020 St Louis CREST FU JG</p> <p>Une équipe qui réalise un podium en élite ne peut s'engager en promo l'année suivante</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%;">NDV BB MF et MG</td> <td style="width: 50%;">Oyo en RY MF</td> </tr> <tr> <td>SP Bourg BB CG et JG</td> <td>SJB Cluses en RY MG</td> </tr> <tr> <td>SJ Bourg en FB MG</td> <td>ISM en RY MG</td> </tr> <tr> <td>END en VB CJF</td> <td></td> </tr> <tr> <td>SLSB en FU CG</td> <td>PT en RY CG</td> </tr> </table>	NDV BB MF et MG	Oyo en RY MF	SP Bourg BB CG et JG	SJB Cluses en RY MG	SJ Bourg en FB MG	ISM en RY MG	END en VB CJF		SLSB en FU CG	PT en RY CG
NDV BB MF et MG	Oyo en RY MF										
SP Bourg BB CG et JG	SJB Cluses en RY MG										
SJ Bourg en FB MG	ISM en RY MG										
END en VB CJF											
SLSB en FU CG	PT en RY CG										

La participation à ce championnat promotionnel devra être validée par le conseil d'administration des comités ou à défaut des territoires concernés.

Pour rappel, un établissement scolaire ne peut avoir qu'une équipe dans les finales nationales.

Si un établissement engagé en ELITE ne pourra qualifier d'équipe en promotionnel en finale STE (territoire AURA) pour un même sport et une même catégorie. Il pourra le faire uniquement un niveau de son comité puis territoire.

L'engagement d'équipe en ELITE et PROMOTIONNEL au niveau du comité puis territoire

Tout joueur ayant été inscrit sur la feuille de match d'un math Elite ne pourra plus jouer dans une équipe promotionnelle.

Lors d'une double inscription l'enseignant devra inscrire ses équipes sur Usport un joueur ne pouvant pas faire parti d'un équipe promo ET Elite.

Une équipe engagée en Elite et promo pourra participer au niveau STE (territoire AURA) uniquement au niveau ELITE.

11- LES QUALIFICATIONS

11.1- QUALIFICATIONS DU SEMI TERRITOIRE AU TERRITOIRE AURA :

- A partir de la rentrée 2007, les demandes de qualification directement en STE (**territoire AURA**) (cas des équipes médaillées **championne Nationale en Elite** l'année précédente, équipe pouvant justifier d'un niveau de jeu supérieur) devront être formalisées officiellement en début d'année scolaire auprès de l'UGSEL DS. Il y aura obligation de se conformer aux décisions prises par la commission territoriale des sports collectifs

11.2- QUALIFICATIONS DU TERRITOIRE AURA AU NATIONAL :

- Dans le cas où il n'y a que 2 équipes d'un même **semi** territoire qualifiées en STE (**territoire AURA**) (et pas d'équipes d'un autre territoire), alors la STE (**territoire AURA**) ne se jouera pas et le résultat du **semi** territoire sera qualificatif pour le tournoi national. (sauf si une équipe du territoire était qualifiée directement en STE (**territoire AURA**), alors cette équipe rencontre le 1^{er} du territoire)

- Dans le cas où, à l'issue du territoire sont 2 équipes du même comité qui sont qualifié pour le STE (**territoire AURA**), et qu'il n'y a pas d'équipe du deuxième **semi** territoire, alors la STE (**territoire AURA**) ne se jouera pas et le résultat du **semi territorial** sera qualificatif pour le niveau national.

Avant les phases de **semi territoire**, les équipes seront informées de la tenue ou non du STE (**territoire AURA**).

11.3-QUALIFICATIONS DE LA STE (TERRITOIRE AURA) AU NATIONAL

11.3.1 En championnat ELITE

11.3.1.1- Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1^{ère} de chaque super-territoire ou une des équipes suivantes est qualifiée pour les finales nationales Si le nombre de super-territoires (ex super-régions) présentant des équipes est supérieur à 6, une phase qualificative sera organisée.

Lorsque, de manière exceptionnelle -cas du VB JG,CJF et CG cette année- le nombre de qualifiés peut être supérieur à 6, les modes de qualifications sont décrits dans le sport concerné.

11.3.1.2 Gestion des repêchages

Les repêchages sont utilisés pour obtenir des tableaux complets (6 équipes sauf VB JG-CJG et CG : 8)

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante :

- au super-territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
 - au super-territoire ayant le plus d'équipes engagées dans l'année en cours
 - au super-territoire dont l'équipe représentante était vice-championne nationale l'année précédente
 - au super-territoire ayant le 2^e plus grand total d'équipes engagées dans l'année en cours
- et ainsi de suite.

Un super territoire ne peut obtenir un repêchage que pour un seul des critères ci-dessus sauf si tous les autres super- territoires ne peuvent répondre aux critères cités.

Les super territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1^{ère} équipe non qualifiée.

Un super-territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est super-territoire organisateur et que tous les repêchages n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet.

11.3.1.2-Organisation de la phase qualificative inter- super -territoires

Cette phase qualificative concernera les premiers des super-territoires présentant les moins bons résultats sportifs l'année précédente. Elle opposera, dans la mesure du possible, des équipes de super-territoires limitrophes. Les équipes des super-territoires ayant eu l'année précédente le champion national et le vice champion ne pourront se rencontrer lors de cette phase. Les frais de déplacement seront pris en charge par l'UN. Parmi les super-territoires éventuellement concernés, le super-territoire ayant eu le moins d'équipes engagées se déplacera.

11.3.2 En championnat PROMOTIONNEL

11.3.2.1-Par sport, catégorie et sexe

L'équipe classée 1ère ou une des équipes suivantes de chaque super-territoire est qualifiée pour les finales nationales. Si un ou des territoires ne présentent pas d'équipe, un nombre d'équipes équivalent seront repêchés pour participer aux finales nationales.

En Trisports : Le 2ème du territoire vainqueur de la STE (**territoire AURA**) peut demander de faire le match contre le perdant de la STE (**territoire AURA**) (qui n'est pas du même **semi** territoire que lui). Dans ce cas c'est lui qui se déplace chez le 2ème de la STE (**territoire AURA**) , si celui ci peut accueillir. (Précisions du 07-02-19)

11.3.2.2- Gestion des repêchages

Ces repêchages seront attribués de la manière suivante:

- au super-territoire qui organise les finales nationales l'année en cours
- au super-territoire dont l'équipe représentante était championne nationale l'année précédente
- au super-territoire dont l'équipe représentante était vice-championne nationale l'année précédente
- Puis au super-territoire dont l'équipe était 3ème l'année précédente puis 4ème... (etc.)

Les super territoires seront informés de leur ordre de repêchage pour leur 1ère équipe non qualifiée. Un super-territoire ne pourra participer avec plus de 2 équipes sauf s'il est super-territoire organisateur et que toutes les invitations n'ont pas permis d'arriver à un tableau complet (8 équipes).

11.3.2.3- Cas du comité ou du super-territoire organisateur

Le comité ou le super-territoire organisateur a la possibilité d'inviter pour une catégorie, une équipe de son comité ou super-territoire qui n'a pas obtenu sa qualification sur les critères sportifs évoqués ci-dessus. Le super-territoire peut choisir d'inscrire son équipe invitée en PROMOTIONNEL ou ELITE, à partir du moment où cette équipe a participé au championnat dans sa filière dans son territoire. Si l'équipe invitée est dans le championnat PROMOTIONNEL, cette qualification est automatique et la compétition peut rassembler dans ce cas jusqu'à 9 équipes. Si l'équipe invitée est dans le championnat ELITE, cette qualification est automatique uniquement si le nombre de super-territoires présentant des équipes est égal ou inférieur à 5. Dans le cas contraire, cette équipe participe à la phase qualificative super-inter-territoires.

Lorsque des qualifications supplémentaires seront nécessaires dans chacune des filières (cas des compétitions à filière unifiée lors de la phase nationale – FU CJF, FU MF, RU CJF, RU CG, RU MF) les critères de qualification s'appuieront sur les résultats de l'année précédente –comme décrit ci-dessus, puis sur les ST présentant le plus grand nombre d'équipes engagées dans le sport et la catégorie .

12- LES REUNIONS DE PREPARATION

Les réunions techniques STE et du territoire du mois de juin établit chaque année le planning d'organisation (dates et lieux) pour la saison suivante. Une réunion entre les directeurs de comités et des territoires permet d'affiner les dates et les lieux des rencontres en fonction des équipes engagées

13- LES CONVOCATIONS :

Pour la phase semie territoriale :

Un mois avant l'épreuve, les comités doivent confirmer/infirmier la présence d'équipes pour cette phase de territoire.

L'ébauche des convocations est envoyée par le directeur du territoire au comité ou établissements organisateurs 2 semaines avant la compétition afin que les organisateurs puissent renvoyer les modalités d'organisation ainsi que les équipes déjà qualifiées.

Les convocations définitives sont envoyées aux comités au plus tard une semaine avant la compétition.

Sur chaque convocation doit être précisé le numéro de téléphone personnel du responsable, accessible au moment du début de la rencontre ou de la compétition (ne pas mettre le numéro d'un établissement scolaire qui ne pourra pas faire suivre l'information).

Pour la phase Super territoire (territoire AURA) :

Un mois avant l'épreuve, les territoires doivent confirmer/infirmier la présence d'équipes pour cette phase Super-territoriale.

L'ébauche des convocations est envoyée par le directeur du territoire et au comité organisateur 2 semaines avant la compétition afin que ceux-ci puissent renvoyer les modalités d'organisation ainsi que les équipes déjà qualifiées.

Les convocations définitives sont envoyées aux comités au plus tard une semaine avant la compétition.

Sur chaque convocation doit être précisé le numéro de téléphone personnel du responsable, accessible au moment du début de la rencontre ou de la compétition (ne pas mettre le numéro d'un établissement scolaire qui ne pourra pas faire suivre l'information).

14- ORGANISATION

L'établissement scolaire retenu pour l'organisation (aidé de son comité) aura à la charge :

- de retenir salle(s), ou terrain(s) extérieur(s), ou gymnase(s)
- de convoquer et mettre en place l'arbitrage nécessaire aux rencontres (le choix des arbitres est important) Ce référer en priorité à la liste des arbitres référencés par l'UGSEL
- d'accueillir les équipes (réception des équipes qualifiées, restauration si besoin, plan d'accès)
- de veiller au bon déroulement des rencontres
- de prévoir les premiers secours (trousse médicale) : avertir les pompiers ou le S.A.M.U.
- **d'envoyer par mail ugselaura@gmail.com ou par texto 06 77 57 30 63 les résultats le jour de la compétition**
- de rassembler les feuilles de matchs (des feuilles sont disponibles sur le site de 'UGSEL DS et de les envoyer au secrétariat UGSEL DAUPHINÉ SAVOIE – 19, Av. des Maquis du Grésivaudan –38700 LA TRONCHE – Fax 04.76.44.56.11 – tel 04.76.44.29.25
- de **payer intégralement les arbitres.** Somme remboursée par l'UGSEL Dauphiné Savoie **en utilisant le document de remboursement prévu à cet effet disponible sur le site de l'UGSEL DS.**
- **Prévoir un goûter** à la fin de la rencontre avec un budget maximum de 8€ par équipe présente. **Frais remboursés par l'UGSEL Dauphiné Savoie en utilisant le document de remboursement disponible sur le site de l'UGSEL DS et en joignant l'original de la facture.**

15- PERSONNEL

- En plus des arbitres, l'organisateur doit prévoir un responsable par terrain ou salle, chargé de veiller au bon déroulement des rencontres, et au respect des installations et du règlement.
- Il doit prévoir également les marqueurs, chronométreurs, juges de touches, et de ligne selon les sports.
- Afin de limiter les frais d'organisation, il pourra être fait appel pour obtenir ces postes à des grands élèves ou étudiants, que l'organisateur juge compétent dans ces domaines.

16- FORMULES DE JEU:

Au niveau semi territoriale et Territoire AURA:

Le **championnat ELITE** se déroule **sous forme de tournoi le nombre d'équipe peut être supérieur à 4 si les infrastructures le permette.**

Définition du nombre d'équipes qualifiées de chaque comité puis territoire par sport et par catégorie lors de la réunion des directeurs avant les vacances de la Toussaint.

- Si 3 équipes venant de 2 comités ou semi territoires différents** : tournoi à 3. Rencontre du second du comité ou semi territoire ayant 2 équipes, contre le Champion de l'autre comité ou semi territoire, puis le perdant du match 1, contre le 1^{er} du comité ou semi territoire ayant 2 équipes et le gagnant du match 1 contre le 1^{er} du comité ou semi territoire ayant 2 équipes.

En cas de match à élimination car les infrastructures ne permettent pas le tournoi

- Si 4 équipes qualifiées venant de 4 comités différents** : tirage au sort pour déterminer l'ordre des matchs = ½ finale et finale. Le match pour la 3^{ème} place est à programmer sauf en cas de contrainte de temps sur place.
- Si 4 équipes et que les matchs n'ont pas lieu simultanément** : match pour la 3^{ème} place arbitré par les membres des équipes finalistes ou éventuellement leur prof si impossibilité avec des élèves (cela permet le repos des arbitres officiels).
- Si triangulaire avec 3 comités** : 1^{er} match tirage au sort ; le vainqueur du 1^{er} match rejoue de suite.
- Si seulement 4 équipes venant de 2 comités ou semi territoires différents** : on sélectionne les 2 premiers de ces comités ou territoire : rencontre des 4 équipes en demi-finale croisée (1^{er}-2^{ème} et 2^{ème}-1^{er}) puis match pour la 3^{ème} place et les vainqueurs des 2 1^{er} match se rencontrent en finale. Le match pour la 3^{ème} place est à programmer sauf en cas de contrainte de temps sur place.
- QUOTAS de qualification** : Dans le cas où il y a 3 comités ou semi territoires et que la discipline nécessite une organisation à 4 équipes pour faciliter l'organisation (exemple en Football), alors les critères d'attribution d'un quota supplémentaire sont : le comité ou semi territoire vainqueur l'année d'avant.

Si dans le comité ou semi territoire il n'y a qu'une équipe, alors on regarde le comité ou semi territoire en finale l'année d'avant (critère qualité) et enfin le comité ou semi territoire qui a le plus de préinscrits (critère quantitatif).

Au niveau semi territoriale et Territoire AURA:

Le **championnat promotionnel** se déroule sous forme de tournoi.

Définition du nombre d'équipes qualifiées de chaque comité puis territoire par sport et par catégorie lors de la réunion des directeurs avant les vacances de la Toussaint.

17- NOMBRES DE JOUEURS

	Championnat ELITE	Championnat PROMOTIONNEL
Basket-ball	5x5 (min 7 joueurs max 10 joueurs)	3x3 (min 5 joueurs max 6 joueurs dont le JO .) sur 1 panier Règlement fédéral simplifié avec deux JO
Volley-ball	MF-MG 4x4 (minimum 5 joueurs maxi 8 joueurs) CG-JG LYF 4x4 (minimum 5 joueurs maxi 8 joueurs) Terrain 7x14m	4x4 (min 5 joueurs- max 8 joueurs dont le JO.) Terrain 7x14m
Handball	7x7 (min 9 joueurs max 12joueurs) Terrain 40x20m ou 38x18	6x6 (min 8 joueurs max 10 joueurs dont le JO.) Terrain 40x20m ou 38x18
Football	11 X 11 joueurs (Mini 13 - max 16 joueurs)	7x7 (min 8 joueurs max 11 joueurs dont le JO.) ½ terrain
Rugby à 7	7x7 (min 9 joueurs max 12 joueurs) Terrain 56x36m	7x7 (min 9 joueurs max 12 joueurs dont le JO.) Terrain 56x36m
Futsal	5x5 (min 7 joueurs-max 10 joueurs)	5x5 (min 7 joueurs-max 10 joueurs dont le JO)

18-TEMPS DE JEU :

TEMPS DE JEU EN PROMOTIONNEL Formule championnat toutes les équipes se rencontrent

Le temps de jeu pourra être modifié avec l'accord de TOUTES les équipes : en présence de tous les enseignant, du corps arbitral et de tous les capitaines.

Temps de jeu	BASKET Tps de jeu max jour : 50 min en M 1h en CJ	FOOTBALL Tps de jeu max jour : 1h20 MG 1h30 en CJ	FUTSAL Tps non décompté Tps de jeu max jour : 50 min en M 1h en CJ	HANDBALL Tps de jeu max jour : 1h00 en M 1h20 en CG/CJF 1h40 en JG	RUGBY Temps de jeu max journalier 56 min	VOLLEY
Taille des ballons	Ballons taille 6 pour les filles et taille 7 pour les garçons	Taille 5	Il pèse 400 à 440g Circonférence 64-62 cm Lacher à 2m: rebond 55 à 65 cm	T1 MF T2 MG CG et LyF T3 JG	2 x 7 mn pause de 2 min	Filet 2 à 2,10 BF et BG Filet 2 à 2,10 MF Filet 2,10 à 2,24 MG et Ly F Filet 2,24 à 2,35 CG Filet 2,35 JG
Minimes	4 x 3 mn ou 15 pts	3 x 6 mn	16 mn	3 x 4 mn Pause 1min entre période		2 sets de 21 points Set décisif en 15 pts 2 points écart
Cadets	4 x 4 mn ou 21 pts	3 x 7 mn	18 mn	3 x 5 mn Pause 1min entre période		
Juniors	JG et CJF 4 x 4 mn ou 21 pts	3 x 7 mn	18 mn	3 x 5 mn Pause 1min entre période		

Changement de joueurs et obligation de participation

Tous sports sf RU et FU

Les temps de jeu sont divisés en 4 périodes (BB et VB) ou 3 périodes (FB et HB), tous les joueurs inscrits sur la feuille de match doivent participer à au moins une période à chaque match. Pas de changement durant ces périodes.

TEMPS DE JEU EN ELITE 2 équipes finale directe TC, plus de 3 équipes TR.

Le temps de jeu pourra être modifié avec l'accord de TOUTES les équipes : en présence de tous les enseignant, du corps arbitral et de tous les capitaines.

Temps de jeu	BASKET temps décompté	FOOTBALL	FUTSAL	HANDBALL	RUGBY Tps de jeu max jour 56 min	VOLLEY
Tailles des ballons	Ballons taille 6 pour les filles et taille 7 pour les garçons	Taille 5	Il pèse 400 à 440g Circonférence 64-62 cm Lacher à 2m: rebond 55 à 65 cm	T1 MF T2 MG CG et LyF T3 JG		Filet 2,10 BF et BG Filet 2,10 MF Filet 2,24 MG et Ly F Filet 2,35 CG Filet 2,43 JG
Minimes Garçons	TR 4 X 5 ' prolongation 3' TC 4 X 8 ' prolongation 3' Tps de jeu max jour : 1h04	TR 2x20' TC 2x25' Tps de jeu max jour : 1h20	2 x 12 mn Tps de jeu max jour : 50 min	TC 2x15' TR 2x10' Tps de jeu max jour : 1h00	4 équipes 2x8min avec 2 min de pause 5 équipes 2x7min avec 2 min de pause 6 équipes 2x6min avec 2 min de pause	
Minimes Filles	TR 4 X 5 ' prolongation 3' TC 4 X 8 ' prolongation 3' Tps de jeu max jour : 1h04		16 mn Tps de jeu max jour : 50 min	TC 2x15' TR 2x10' Tps de jeu max jour : 1h00	2 x 7 mn pause de 2 min	TC 2 sets gagnants de 25 pts et tie-break 15 pts si nécessaire Avec 2 points d'écart
Cadets	TR 4 X 7 ' prolongation 3' TC 4 X 10 ' prolongation 3' Tps de jeu max jour : 1h20	TR 2x20' TC 2x30' Tps de jeu max jour : 1h30	2 x15 mn Tps de jeu max jour : 1h00	TC 2x20' TR 2x12' Tps de jeu max jour : 1h20	2 x 7 mn pause de 2 min	TR 2 sets gagnants de 21 pts et tie-break 15 pts si nécessaire Avec 2 points d'écart
Cadettes/Juniors F	TR 4 X 7 ' prolongation 3', TC 4 X 10 ' prolongation 3' puis panier en or Tps de jeu max jour : 1h20		18 mn Tps de jeu max jour : 1h00	TC 2x20' TR 2x12' Tps de jeu max jour : 1h20	2 x 7 mn pause de 2 min	
Juniors G	TR 4 X 7 ' prolongation 3', TC 4 X 10 ' prolongation 3' puis panier en or Tps de jeu max jour : 1h20	TR 2x25' TC 2x35' Tps de jeu max jour : 1h30	2 x15 mn Tps de jeu max jour : 1h00	TC 2x25' TR 2x12' Tps de jeu max jour : 1h40	2 x 7 mn pause de 2 min	

19- Tableau des effectifs et du temps de jeu sports collectifs en benjamins

BENJAMINS	Basket-ball	Football	Rugby	Handball	Volley-ball
Nombre de joueurs sur le terrain	5	8 <small>Modifié en oct 2013</small>	7	7	4
Temps complet	4 x 8' décompté	2x25' 14'	2x8'	2x15'	3 sets gagnants
Temps réduit	4 x 4' décompté	2x20' 12'		2x10'	2 sets gagnants
	<p><u>Attention en Benjamins et Benjamines</u> tous les joueurs doivent faire au moins un quart temps complet. Changement possible que lorsque tous les joueurs ont joué leur quart temps.. Défense individuelle obligatoire.</p>				

20- CAS D'EGALITE

Les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

1. des points acquis lors des rencontres les ayant opposées
2. du goal-average, set-average ou point-average ne tenant compte que des seules rencontres les ayant opposées.
3. du goal-average, set-average ou point-average général
4. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires ayant entraîné une exclusion définitive du terrain (par ex : carton rouge)
5. du plus petit nombre de sanctions disciplinaires (par ex carton jaune ou exclusion temporaire)
6. de la meilleure attaque
7. de la moyenne d'âge des joueurs inscrits sur la feuille de match : l'équipe totalisant la plus petite moyenne d'âge est déclarée vainqueur.

Attention : ces différents critères s'appliquent dans l'ordre sans jamais revenir au critère précédent.

21- TRIS SPORTS benjamins minimes

- Organisation des rencontres pour 2019-2020 :

o BF : 3 comités à notre connaissance Haute Savoie, Isère, Lyonnais

- Le comité ayant le plus d'équipes engagés aura 2 quotas et les autres 1 quota
- ½ finale : 1er C1 contre 1er C2 et 1er C3 contre 2ème C1 (C = comité) le 25 mars 2020
- Finale et place de 3 le 8 avril 2020
- Si le nombre de comité est supérieur à 4, on commencera à partir des ¼ de finale comme en BG

o BG : 4 comités à notre connaissance Haute Savoie, Isère, Lyonnais et l'ain

- Les 2 comités ayant le plus d'équipes engagés aura 2 quotas et les autres 1 quota
- ¼ de finale : 1er C3 contre 2ème C1 et 1er C4 contre 2ème C2 le 11 mars 2020
- ½ finale : 1er C1 contre le vainqueur de 1er C4 contre 2ème C2 et 1er C2 contre le vainqueur de 1er C3 contre 2ème C1 (C = comité) le 25 mars 2020
- Finale et place de 3 le 8 avril 2020

o MF : 4 comités Haute Savoie, Isère, Ain et Lyonnais

- ½ finale C1 contre C2 et C3 contre C4 le 18 mars 2020
- Finale le 25 mars 2020

o MG : 4 comités Haute Savoie, Isère, Ain et Lyonnais

- ½ finale C1 contre C2 et C3 contre C4 le 18 mars 2020
- Finale le 25 mars 2020

Sports pratiqués

	BENJAMIN(E)S	MINIMES
Filles	Volley--ball Handball Basket--ball	Futsal Handball Volley--ball
Garçons	Volley--ball Handball Foot-ball ou futsal en fonction des installations	Volley--ball Handball Basket--ball

	BG	MG	BF	MF	En cas d'égalité
Volley	3 Sets 20pts 4 contre 4 2 collectifs de 5 joueurs Filet 2m	3 Sets gagnants en 20 pts 4 contre 4 2 collectifs de 5 joueurs Filet 2,10	3 sets 20 pts 4 contre 4 2 collectifs de 5 joueurs Filet 2m	3 Sets gagnants en 20 pts 4 contre 4 2 collectifs de 5 joueurs Filet 2,10	Un set de 10 points
Foot extérieur	3X 10' 7 contre 7 ballon taille 4	3X 10' 7 contre 7 ballon taille 5			tirs au but
Foot Intérieur	3X 8' 5 contre 5 ballon futsal taille 4	3 X 8' 5 contre 5 ballon futsal taille 4		3 X 8' 5 contre 5 ballon futsal taille 4	tirs au but
Hand	3X 8' 6 contre 6 Taille du ballon	3X 10' 6 contre 6 Taille du ballon 2	3X 8' 6 contre 6 Taille du ballon 0 en BF	3X 10' 6 contre 6 Taille du ballon 1	jet de 7m
Basket	3x8' non décompté 5 contre 5 Ballon taille 5 Grand terrain et grands panneaux	2x 8' (non décompté: chrono arrêté sur les temps morts + lancer franc) ballon taille 6	3x 8' (non décompté: chrono arrêté sur les temps morts + lancer franc) ballon taille 5	2x 8' (non décompté: chrono arrêté sur les temps morts + lancer franc) ballon taille 6	pas de prolongations mais lancer-franc
Rugby					

Règles particulières Trisports voir règlements Nationaux

22- LES INSTALLATIONS

- a. Prévoir si possible 2 terrains sur le même site, pour faire jouer les deux ½ finales en même temps.
- b. Prévoir vestiaires et douches dans chaque installation retenue
- c. Les installations doivent être conformes aux normes des fédérations dirigeantes :

Installation	BASKET	FOOTBALL	FUTSAL	HANDBALL	RUGBY	VOLLEY
Pour promo et Elite	la salle sera de préférence en plancher ou en revêtement synthétique.	Les terrains seront de préférence en gazon. ou en synthétique	la salle sera de préférence en revêtement synthétique ou en plancher.	la salle sera de préférence en plancher ou en revêtement synthétique.	les terrains seront de préférence en gazon.	la salle sera obligatoirement en plancher ou en revêtement synthétique permettant le plongeon.
PROMO	½ terrain, un panier. Lancer francs à 5m80 et ligne 2 pt à 6,75 ou 6,25	½ terrain,	Dimensions : 20 X 40 m. Dégagement : 1 m le long du terrain ; 2 m au fond du terrain	Idem Elite	Idem Elite	Idem Elite
ELITE	Dimensions : 26 X 14 m. Dégagement minimum : 1 m le long du terrain ; 2 m au fond du terrain. Hauteur : 7 m.	Dimensions : 100 X 64 m		Dimensions : 40 X 20 m ou 38x18 Dégagement minimum : 1 m le long du terrain ; 2 m au fond du terrain. Hauteur : 7 m.	Dimensions maximum : 56 X 36 m	Dimensions : 14 X 7 m. Zone libre autour du terrain : 2 m minimum. Hauteur : 7 m minimum.

- d. MATERIELS DIVERS : il est indispensable de prévoir :
 - i. matériel de chronométrage (mural ou sur table) et tableau de marque
 - ii. table de marque, chaises et bancs des remplaçants
 - iii. plaquettes de fautes individuelles et fanions rouges, flèche de direction de jeu (basket ball)
 - iv. fanions de juges de touche ou de ligne

23- ARBITRAGE :

Attention les JA ne peuvent pas recevoir de rémunération.

Au niveau seminterritorial

JA	Oui obligation jusqu'en cadets et supervisé par un arbitre fédéral En juniors un arbitre fédéral sera fourni par l'établissement organisateur	Oui conseillé et supervisé par un arbitre fédéral En juniors un arbitre fédéral sera fourni par l'établissement organisateur
----	--	---

Au niveau super territoire (territoire AURA)

JA	Oui obligation jusqu'en cadets et junior promo supervisé par un arbitre fédéral En juniors élite un arbitre fédéral sera fourni par l'établissement organisateur	Benjamins obligatoire Minimes et cadets conseillé et supervisé par un arbitre fédéral 30€ de frais d'engagement pour une équipe sans arbitre et 10€ pour une En juniors un arbitre fédéral sera fourni par l'établissement organisateur
----	---	---

Au niveau National

Voir les règlements Nationaux

Référence au règlement intérieur de l'UGSEL DS

Titre VI Réserves, réclamations, appels

Article 17 : Cadre général

Si des dispositions sont définies dans les règlements Nationaux sportifs spécifiques, il faut se référer à ce dit règlement.

Les réserves et réclamations sont formulées suivant selon les règlements propres à l'UGSEL Dauphiné Savoie lorsque ceux ci ne sont pas spécifiés ou non applicables au niveau territorial. La procédure est identique : - d'une part pour tous les sports collectifs ; - d'autre part, pour tous les sports individuels.

17.1 Sports collectifs :

Pour être recevables, les réserves et réclamations doivent être écrites sur la feuille de match par l'arbitre sous la dictée du capitaine ou du responsable de l'équipe réclamante (régulièrement inscrits sur la feuille de match) et en présence du capitaine ou du responsable de l'équipe adverse.

a) Réserves :

Elles ne sont recevables que si elles sont écrites sur la feuille de match avant le début de la rencontre. Toutefois, si un incident matériel survient en cours de jeu ou si un joueur arrive en retard, une réserve pourra être formulée à la mi-temps ou en fin de partie.

b) Réclamations :

Elles ne peuvent porter que sur une faute technique d'arbitrage, c'est-à-dire une mauvaise interprétation par l'arbitre, le marqueur ou le chronométreur des lois du jeu. Elles seraient déposées en pure perte, si elles portaient sur une question de fait dont l'arbitre est seul juge et pour laquelle sa décision est sans appel.

Pour être recevable, une réclamation doit être:

- effectuée verbalement auprès de l'arbitre, par le capitaine ou le responsable de l'équipe réclamant dès le premier arrêt de jeu suivant la décision contestée;
- confirmée après la rencontre sur la feuille de match selon les modalités prévues ci-dessus.

N.B. : L'arbitre ne peut refuser de transcrire une réserve ou une réclamation même si elle lui semble non recevable (hors délais prescrits ne portant pas sur une faute technique d'arbitrage, non précédée de réclamation verbale...) mais il devra préciser alors les conditions anormales dans lesquelles elle a été déposée. - Dans tous les cas, l'arbitre enverra un rapport dans les meilleurs délais à la commission intéressée

17.3 Jury d'Appel – Commission disciplinaire et règlementaire

Le directeur territorial constitue un jury d'appel dans chaque championnat individuel ou une commission disciplinaire et règlementaire dans chaque phase finale de sport collectif.

- En championnat de sport collectif, la commission disciplinaire et règlementaire comprend 3 personnes : le (la) délégué(e) de la CTT, le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e) et le (la) Président(e) du territoire ou son (sa) directeur(trice).

Composition de la Commission LITIGE:

Au niveau territorial

- le (la) délégué(e) de la CTT,
- le (la) Président(e) du Comité d'organisation ou son (sa) représentant(e)
- le (la) Président(e) du territoire ou son (sa) directeur(trice).

Au niveau super Territoire:

- Les Présidents territoriaux ou leurs représentants
- Le représentant sport-collectif à la CTN de chaque territoire UGSEL
- Le responsable Super-territoire

Précisions en sports collectifs

En cas d'incident,

L'organisateur doit envoyer à l'UGSEL territoriale ou Super Territoire en fonction du niveau de la rencontre :

Les feuilles de matchs avec au dos le rapport des arbitres, son propre rapport.

- L'éventuel établissement réclamant doit noter ses réclamations sur la feuille de match et envoyer un rapport (confirmant la réclamation) au secrétariat du territoire ou de la ST. Ce rapport –signé du chef d'établissement - doit être arrivé par Fax ou mail avant 17h le jeudi qui suit la compétition.

- que les RESERVES concernant les conditions du match doivent être faites auprès de l'arbitre AVANT le début du match et celui-ci doit les inscrire sur la feuille de match et faire signer les 2 capitaines.

Les réserves concernent les conditions dans lesquelles va se dérouler le match :

- qualifications des joueurs de l'équipe adverse (il est possible de demander à l'arbitre de voir les licences)
- Etat du terrain -Arbitrage -Table de marque - etc.....

- Que les RECLAMATIONS qui concernent le déroulement du match sont à formuler à l'arbitre au moment des faits et doivent être confirmées à l'arbitre à la fin du match.

A ce moment l'arbitre doit transcrire la réclamation au verso de la feuille de match, il le fait sous la dictée du capitaine (ou de l'enseignant pour les petites catégories)

de l'équipe plaignante en présence du capitaine (ou de l'enseignant) de l'équipe adverse sans que celui-ci n'intervienne dans la formulation de la réclamation.

Les réclamations concernent généralement les "fautes techniques d'arbitrage" et non pas les interprétations de l'arbitre sur tel ou tel fait de jeu.

-Exemple de faute technique : un joueur fait une passe à son gardien de but qui est dans sa zone, l'arbitre ordonne un jet franc pour l'équipe adverse " Faute Technique d'arbitrage" le règlement stipule qu'il s'agit d'un jet de 7m.

- Exemple d'interprétation : l'arbitre ordonne l'exclusion d'un joueur pour 2 mn pour mauvais geste, vous estimez la sanction trop sévère, vous ne pouvez rien dire c'est l'interprétation de l'arbitre.

L'équipe plaignante doit envoyer un courrier dans les 48h à l'organisme compétent (ici l'UGSEL DS) pour confirmer sa réserve ou réclamation (Des faits et uniquement des faits il est inutile de raconter sa vie et donner ses états de service pour prouver sa bonne foi).

L'arbitre doit aussi envoyer un rapport dans les 48H.

La feuille de match doit être envoyée dans les 24h soit par l'organisateur soit par l'équipe gagnante.

La commission litige Sports Collectifs sera convoquée, décidera des sanctions sportives et financières et adressera un courrier aux comités territoire et aux chefs d'établissement concernés.

25-Informations pratiques

Au niveau territorial plusieurs cas de figure sont envisageables :

- Les règlements nationaux peuvent être intégralement appliqués cependant des aménagements locaux restent possible. (article 3.2 règlements généraux)
- Si peu d'équipes sont engagées, la gestion promo et élite ensemble est territoriale en utilisant la formule du jeu réduit
- Vous avez assez d'équipes dans les deux filières, le championnat Elite est directement territorial, le championnat promotionnel peut être au niveau des comités puis territorial
- Toutes les rencontres en championnat promo doivent se dérouler en plateau
- Attention au cumul du temps de jeu sur la journée

26- RECOMPENSES

	ELITE	PROMOTIONNEL
Au niveau du territoire	<p>Si au moins 2 équipes Elles sont fournies par l'UGSEL Dauphiné Savoie Elles sont attribuées dans chaque sport de la façon suivante : 1 coupe à la 1ère équipe</p>	<p>Elles sont fournies par l'UGSEL Dauphiné Savoie (l'organisateur devra les récupérer avant la rencontre en Isère, ou une équipe de l'Isère qualifiée apporte les récompenses au comité organisateur). Elles sont attribuées dans chaque sport de la façon suivante : une médaille par élève pour les 3 premières équipes en Benjamin(e)s et à la première équipe en minimes. Une coupe pour la première équipe en C et J garçons et Lycée fille. Nombre de médailles : (HB 9, VB 8, BB 8, FB 10, FS 10, rugby 10, Trisport 12)</p>
Au niveau super territoire	<p>Elles sont fournies par l'UGSEL S.T.E Elles sont attribuées dans chaque sport de la façon suivante : 1 coupe à la 1ère équipe</p> <p>Récompenses prévues par l'organisateur : à l'initiative de l'organisateur</p>	<p>Elles sont fournies par l'UGSEL S.T. Elles sont attribuées dans chaque sport de la façon suivante : 1 médaille d'OR pour chaque joueur(se) de l'équipe classée 1^{ère} 1 médaille d'ARGENT pour chaque joueur(se) de l'équipe classée 2^{ème} 1 médaille de BRONZE pour chaque joueur(se) de l'équipe classée 3^{ème} Nombre de médailles : (HB 9, VB 8, BB 8, FB 10, FS 10, rugby 10, Trisport 12)</p> <p>Récompenses prévues par l'organisateur : à l'initiative de l'organisateur</p>

27- FRAIS D'ENGAGEMENT

	ELITE	PROMOTIONNEL
Chèque de caution	<p>Afin de valider l'inscription un chèque de caution de 500€ à l'ordre de « UGSEL » doit être envoyé à l'UGSEL DS pour l'ensemble des équipes de l'AS et avant les vacances de la Toussaint.</p> <p>Ce chèque sera transmis en cas de qualification au niveau Super-Région et jusqu'au niveau national.</p> <p>Il ne sera retourné qu'en juin/juillet, à la fin des championnats nationaux.</p>	
Au niveau territoire	<p>15€ de participation en M/C et J 10€ dans la catégorie Benjamin(es)</p>	
Au niveau super territoire	<p>10 € pour les Benjamins + 1 jeune arbitre 10 € pour les Minimes Cadets et Juniors avec 1 jeune arbitre 30 € pour les Minimes Cadets et Juniors sans arbitre formé 20 € pour les Juniors (arbitre fédéral)</p>	
Ordre du chèque :	UGSEL	
Adresse d'envoi du chèque	UGSEL Dauphiné Savoie - Le Carmel, 19 av des Maquis du Grésivaudan, 38700 LA TRONCHE.	